



La politique d'exactitude des prix, toujours d'actualité!

Dans les commerces qui indiquent le prix des produits sur une étiquette apposée sur la tablette et qui utilisent un lecteur optique à la caisse, la **politique d'exactitude des prix** s'applique. Vous devriez y voir cette affiche!

Dédommagement en cas d'erreur

Cette politique prévoit un dédommagement si le prix réclamé à la caisse est plus élevé que le prix indiqué en magasin. Le commerçant doit :

- ♦ vous **remettre le bien gratuitement**, si l'article coûte **10 \$ ou moins**;
- ♦ vous vendre le bien au **prix affiché, réduit de 10 \$, s'il coûte plus de 10 \$.**

Utile à savoir

- ♦ **La transaction n'est pas terminée?** La politique s'applique quand même, mais seulement si vous avez acheté le bien.
- ♦ **La même erreur est constatée sur des biens identiques?** Le commerçant doit vous vendre chaque bien au prix indiqué en magasin. Toutefois, le dédommagement prévu par la politique (gratuité ou rabais de 10\$) s'applique à un seul bien.
- ♦ **Le prix enregistré à la caisse est moins élevé que le prix indiqué en magasin?** Vous n'avez pas droit au dédommagement, car l'erreur est en votre faveur.
- ♦ **Le commerçant a oublié de retirer l'étiquette indiquant le solde d'un bien, alors que ce solde est terminé?** Si une date d'expiration ou de validité du solde figure sur l'étiquette, le commerçant peut vous vendre le bien au prix courant. Autrement, il doit vous dédommager selon la politique.
- ♦ **La politique ne s'applique pas à certains biens**, par exemple les vêtements, les articles sans code-barres (comme des fruits ou des légumes en vrac), le lait de vache, les médicaments d'ordonnance, les produits du tabac ou l'alcool acheté ailleurs qu'à la SAQ.



Le prix réclamé à la caisse est plus élevé que le prix indiqué en magasin?
Voici ce que le commerçant doit faire...

ARTICLE DE 10 \$ OU MOINS
Vous le remettre gratuitement

ARTICLE DE PLUS DE 10 \$
Vous accorder un rabais de 10 \$ sur le prix indiqué en magasin



Aux Aguets

Les nouveaux forfaits télé à 25\$

Depuis mars 2016, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) oblige les entreprises de câblodistribution telles que Bell, Vidéotron et Cogeco à offrir un forfait télé de base à un prix plus abordable (25\$ maximum excluant l'équipement).

En 2014, les ménages canadiens ont dépensé en moyenne 203\$ par mois pour leurs services de télécommunication!

À LA CARTE LA TÉLÉVISION SELON VOS RÈGLES!

À compter du 1^{ER} MARS 2016,

les compagnies de câble et de satellite doivent offrir les canaux **SOIT** sur une base individuelle **OU** dans des forfaits allant jusqu'à 10 canaux.



À compter du 1^{ER} DÉCEMBRE 2016,

les canaux seront offerts **A LA FOIS** sur une base individuelle **ET** dans des forfaits allant jusqu'à 10 canaux.

Ces entreprises doivent obligatoirement proposer les stations de télé locales et régionales (Radio-Canada, CBC, TVA, CTV, V), des canaux d'information continue et des chaînes éducatives telles que MaTV et Télé-Québec. D'ici la fin de l'année, elles devront aussi offrir la possibilité de s'abonner à davantage de canaux à la carte ou à de petits forfaits abordables.



FONDATION POUR LES CONSOMMATEURS

À mettre à votre agenda! Le **2 juin 2016**, vous êtes cordialement invité à venir célébrer le **50^{ième}** anniversaire de **création des associations de consommateurs** du Québec. Cet événement aura lieu à la Chapelle du Musée de l'Amérique française et sera sous la présidence d'honneur de **Gérald Larose**, président de la Caisse d'économie solidaire Desjardins.

Pour information et inscription:
www.consommateursfondation.ca
Madame Linda Sevigny: 514 687 -2005
lsevigny@consommateursfondation.ca

BIENTÔT À L'AFFICHE!



Suivez les aventures de la famille Faucher, une mini-série web de trois épisodes, sur notre page Facebook ou sur notre site internet!

Pour toutes questions, inscriptions ou commentaires:
aceflanaudiere@consommateur.qc.ca
450 756-1333 ou sans frais au besoin 1 866 414-1333
www.consommateur.qc.ca/acef-lan

Suivez l'ACEF sur Facebook

